

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00271

**MISE A DISPOSITION PARTIELLE (20 %) D'UN AGENT METROPOLITAIN
AUPRES DU GROUPEMENT STEPHANOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (GIP PRE)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D2022002710

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

MISE A DISPOSITION PARTIELLE (20 %) D'UN AGENT METROPOLITAIN AUPRES DU GROUPEMENT STEPHANOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (GIP PRE)

Le groupement stéphanois pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative (PRE) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont le pilotage et la coordination sont assurés par la Ville de Saint-Etienne depuis le 08 décembre 2014.

Ce groupement met en œuvre un programme de réussite éducative dans les quartiers Crêt de Roc-Soleil, Tarentaize-Beaubrun-Couriot et la Cotonne-Montferré. Il s'agit de réaliser un travail de mobilisation et de coordination des intervenants éducatifs, sociaux et médico-sociaux pour repérer les enfants en rupture ou en voie de rupture sociale et éducative, et de leur proposer une solution personnalisée adaptée. Pour ce faire, des compétences internes à la ville ont été mobilisées à travers la mise à disposition auprès du GIP, depuis le 1^{er} janvier 2015 et par périodes successives de trois ans, de cinq agents équivalents à 2,2 temps plein, soit :

- 20% ETP de directeur,
- 100% ETP de coordinatrice socio-éducative,
- 40% ETP de responsable administrative,
- 20% ETP de psychologue,
- 40% ETP d'assistante administrative.

En dernier lieu, par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal de Saint Etienne a renouvelé la mise à disposition des agents concernés pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, auprès du GIP PRE.

Cependant, la psychologue clinicienne concernée par cette mise à disposition, Madame Jacqueline BADIOU, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, est transférée à compter du 1^{er} juin 2022 à Saint-Etienne Métropole dans le cadre des mutualisations de services s'opérant entre la Ville de Saint-Etienne et la Métropole.

Pour assurer la continuité de l'action engagée, Il est proposé la mise à disposition de l'agent concerné auprès du GIP PRE dans des conditions similaires à celles qui préexistaient, formalisées dans la convention ci-jointe.

La mise à disposition de Madame Jacqueline BADIOU, psychologue territoriale titulaire à hauteur de 20 % d'un temps complet, est prévue pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2023.

Il est proposé une mise à disposition à titre gratuit. Cette mise à disposition déroge à la règle du remboursement, possible dans le cas d'une mise à disposition auprès d'un groupement d'intérêt public et ce, conformément à l'article L 512-15 du code général de la fonction publique.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition précitée à titre gratuit dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU